



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN.

8.2 OBJET : Zone de secours NAGE – Compte 2020 – Prise de connaissance et approbation

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1124-40, §1^{er}, 3^o et L1321-1 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 40, 44, 45, 63, 88, 90, 143 et 147 portant sur les dispositions s'appliquant aux comptes annuels ;

Vu l'arrêté royale du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et ses diverses dispositions relatives à la tenue de la comptabilité ;

Vu le compte 2020 de la Zone de secours NAGE, dressé par Monsieur Jean-Sébastien DETRY, Comptable spécial, arrêté par le Conseil de la Zone de secours NAGE du 20 avril 2021 et réceptionné par la Ville le 26 avril 2021 ;

Attendu que ce document présente la situation suivante :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Total
1. Droits constatés au profit de la Zone	26.004.661,16	310.870,00	26.315.531,16
- Non-valeurs et irrécouvrables	2.699.146,28	0,00	2.699.146,28
= Droits constatés nets	23.305.514,88	310.870,00	23.616.384,88
- Engagements	23.287.384,01	1.852.720,11	25.140.104,12
= Résultat budgétaire de l'exercice	18.130,87	-1.541.850,11	-1.523.719,24
2. Droits constatés nets	23.305.514,88	310.870,00	23.616.384,88
- Imputations	22.643.510,18	1.380.312,06	24.023.822,24
= Résultat comptable de l'exercice	662.004,70	-1.069.442,06	-407.437,36
3. Engagements	23.287.384,01	1.852.720,11	25.140.104,12
- Imputations	22.643.510,18	1.380.312,06	24.023.822,24
= Engagements à reporter	643.873,83	472.408,05	1.116.281,88

Vu l'avis de légalité numéro 2021/50 rendu le 05 mai 2021 par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, dans les termes suivants : « L'examen du dossier établi par Monsieur Didier GOSSET, comptable à la DSF, n'appelle aucune observation de ma part. Mon avis est donc favorable. » ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver le compte de l'exercice 2020 de la Zone de secours NAGE.

L'avis de légalité numéro 2021/50 donné le 05 mai 2021 par Madame la Directrice financière fait partie intégrante de la présente délibération ; il sera reproduit à la suite dans le registre des procès-verbaux.

ARTICLE 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à la Zone de secours NAGE ;
- à Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR pour approbation.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL ,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

PH. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,



R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS